



Investir dans les populations rurales

Aide-mémoire

Programme d'Appui aux Organisations Paysannes en Afrique - PAOPA
Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale - PROPAC

Mission de supervision: 18 au 28 septembre 2017

A. Introduction¹

1. La quatrième mission de supervision du PAOPA auprès de la PROPAC en Afrique Centrale s'est déroulée du 18 au 28 Septembre 2017. Elle fait suite à la mission de supervision de 2016 et à une mission de recadrage de la composante 3 qui a eu lieu en 2015. La mission avait pour objectif de passer en revue (i) les activités du programme et leurs taux d'exécution, (ii) les demandes de financements additionnels pour les micro-projets de la composante 3, (iii) le plan de la pérennité des interventions du programme, (iv) le suivi et l'évaluation et, (v) la gestion financière.

2. La mission a passé 7 jours au Cameroun, au cours desquels elle s'est entretenue avec le secrétariat et le président de la PROPAC, ainsi que le secrétariat et la présidente de la Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun (CNOP-CAM). A Yaoundé, la mission a rencontré le coordonnateur du projet Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA - Jeunes).

3. Le chef de mission a aussi passé 3 jours au Congo, accompagné par deux cadres de la PROPAC, où ils ont rencontré des représentants de la Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Congo (CNOP-Congo), et ont visité le site du micro-projet de l'Union des Groupements des Exploitants Agricoles (UGEA) de Mayanga, membre de la CNOP. A Brazzaville, la mission s'est aussi entretenue avec la chargée des projets de développement rural de la délégation de l'Union Européenne, ainsi que les coordonnateurs des projets financés par le FIDA, le Programme d'Appui au Développement des Filières agricoles (PADEF) et le Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentale (PDPAC).

4. De plus, le 20 septembre, une délégation de la Confédération Paysanne du Congo-Principal Regroupement Paysan (COPACO-PRP) et de l'Union des Coopératives Agricoles du Congo (UCOAC – RDC), se sont rendus à Brazzaville pour des discussions avec la mission.

5. La mission a présenté ses conclusions et recommandations à la COPACO et l'UCOAC lors de la rencontre du 20 septembre, à la CNOP-Congo lors d'une réunion de restitution le 21 septembre à Brazzaville et à la PROPAC le 28 septembre à Yaoundé. La mission remercie la PROPAC, la CNOP-Congo, l'UGEA, la CNOP-CAM, l'UCOAC et la COPACO pour leur participation et leurs contributions aux discussions autour du PAOPA, ainsi que les équipes des projets FIDA au Congo et au Cameroun, et la délégation de l'UE au Congo pour leur disponibilité.

B. Vue d'ensemble de l'exécution du Programme.

6. D'une manière générale, les recommandations issues de la mission de supervision de 2016 ont été mises en œuvre par la PROPAC, à environ 76%. En effet, 5 des 10 recommandations ont été mises-en-œuvre, et 3 recommandations ont été partiellement mises-en-œuvre. Spécifiquement, la PROPAC et les OP Nationales (OPN) ont bien intensifié le suivi des micro-projets avec 10 missions effectuées par la PROPAC et 16 missions effectuées par les OPN envers les OP Locales (OPL). De plus, la PROPAC a soumis les 3 propositions des projets additionnels, dont le projet de la FENAPA, mais avec un retard. Par contre, la PROPAC n'a toujours pas débloquer tous les premiers paiements

¹ Composition de la mission: M. Nicolas Syed, Analyste du Programme PAOPA, Chef de mission et ; Mlle. Antonella Cianciotta, Consultante FIDA en Gestion Financière. Pour la PROPAC, M. Drem-Taing Toutkoul, Responsable de la Composante 3 et M. Serge Fegue, Assistant administratif, ont accompagné la mission en RCA.

des micro-projets, car 2 des 3 nouveaux projets attendent le début de la prochaine saison agricole. Le financement du PAOPA de ces projets était prévu uniquement sur une année, donc ce retard pourra être absorbé en 2018. Enfin, le manuel de procédure a été développé mais n'a pas encore été validé par le Conseil d'Administration de la PROPAC.

7. Nonobstant les efforts de la PROPAC, la mission ne note pas une amélioration dans le rythme de la mise-en-œuvre, avec des dépenses de EUR 137,524 de janvier à août 2017. Ainsi, au 30 août 2017, soit à 16 mois de la nouvelle date de l'achèvement du projet, le taux d'exécution financier annuel reste faible, à 11% du PTBA 2017 et 46% du budget global. Les niveaux d'exécution financiers cumulé de chaque composante sont de: 74% pour la Composante 1, 48% pour la Composante 2 et 31% pour la Composante 3. A ce rythme, la PROPAC et les OPN risquent de ne pas atteindre un taux d'exécution financier satisfaisant d'ici l'achèvement du PAOPA.

8. Ce faible taux d'exécution financier cumulé s'explique principalement par (i) les retards dans la mise-en-œuvre des micro-projets de la composante 3, (ii) les délais dans la justification des dépenses de la part des OPN, et (iii) par conséquent, les délais dans la soumission des DRF, et donc des transferts de fonds à la PROPAC.

9. De plus il est important de noter les différents retards de la part de la PROPAC, notamment dans la soumission des propositions des nouveaux projets mais aussi pour les financements additionnels. En effet, selon les TDR de la mission de supervision, il était initialement prévu de valider des demandes de financements additionnels. Cependant, les propositions n'étant pas finalisées, il n'a pas été possible de les évaluer.

10. Afin de respecter la date limite prévue du 30 avril 2019 pour la clôture du don, les plateformes nationales seront tenues à achever toutes les activités du PAOPA au plus tard en octobre 2018. Dans ce contexte, afin de recevoir les fonds pour l'année 2018 de façon à achever les activités nationales en octobre 2018, il sera important pour les plateformes nationales et la PROPAC de soumettre la DRF tout de suite après l'approbation du PTBA 2018 par le Comité de Pilotage. De ce fait, la mission recommande que la PROPAC soumette le rapport technique annuel au FIDA au plus tard le 30 novembre 2017, et le rapport financier 2017 ainsi que le PTBA 2018 en janvier 2018.

Mesures convenues	Responsabilité	Date convenue
Soumettre le rapport annuel technique 2017	PROPAC	30 novembre 2017
Soumettre le rapport financier 2017 et PTBA 2018 au FIDA	PROPAC	10 janvier 2018
Soumettre le rapport technique et financier intérimaire	PROPAC	15 juin 2018

C. Produits, effets et état d'avancement de l'exécution du programme

11. **Composante 1 - Renforcement institutionnel.** Au 30 août 2017 le taux de réalisation financier de la composante 1 est de 18% du PTBA 2017, pour un montant de EUR 37,198. Le taux d'exécution financier cumulé est de 74% pour un montant de EUR 753,485. Le taux d'exécution physique annuel est estimé à 70%. La grande différence entre les taux financier et physique s'explique par le fait que beaucoup de dépenses n'ont pas encore été justifiées. Notamment, les paiements des salaires n'ont pas été comptabilisés étant donné que les fonds de 2017 ont été virés aux OPN seulement en août, et que les pièces justificatives ne sont pas encore remontées à la PROPAC.

12. *Sessions des organes dirigeants.* Au niveau régional, la PROPAC a tenu son Assemblée Générale (AG) le 23 mars 2017, en marge de la Conférence Régionale sur l'Agriculture Familiale et l'Agribusiness, organisées par la PROPAC à Mfou, au Cameroun. Cette AG, précédée par un Conseil d'Administration (CA), a vu l'élection d'une nouvelle équipe dirigeante, et notamment l'élection de M. Nathanaël Buka Mupungu comme nouveau Président de la PROPAC.

13. Au niveau national, uniquement la CNOP-CAM (Cameroun) a tenu une session de son Conseil d'Administration (CA) du 4 au 5 mai. Les autres OPN ont prévu de tenir leur session statutaire au cours du dernier trimestre de 2017, notamment le CNCPR (Tchad) en octobre et la CNOP-Congo en décembre.

14. *Renforcement des équipes techniques.* Au 30 août 2017, la PROPAC avait effectivement payé la contribution de 7 mois de salaires pour 2 cadres du Secrétariat de la PROPAC pour un montant de EUR 14,513, conformément au principe de la dégressivité de la contribution à la masse salariale au niveau régional.

15. Au niveau national, suite à la réallocation budgétaire la contribution aux masses salariales des OPN du PTBA 2017 s'élevait à EUR 69,211 pour les contributions suivantes : 12 mois de salaires de 3 membres de l'équipe technique de la CNOP-CAF, 10 mois pour 5 staff de la CNOP-CAM, 12 mois pour 3 staff de la CNOP-Congo, 12 mois pour 2 staff de la COPACO, 12 mois de 2 staff du CNCPRP et 12 mois pour 2 staff de la FENAPA.

16. *Missions d'accompagnement et formations techniques.* A ce jour, uniquement la FENAPA a organisé une formation technique, et le reste des 9 formations prévues par les OPN devraient se tenir lors du dernier trimestre de 2017. En effet, les OPN ont plutôt concentré leur efforts dans les missions d'accompagnement des OPL, et ainsi des 35 missions prévues, 22 missions ont eu lieu, notamment 6 au Tchad et 6 au Congo, 4 en République Centrafricaine et 3 à Sao Tomé e Principe et 3 au Cameroun.

17. *Atelier d'auto évaluation et de planification.* Les personnels techniques de la PROPAC et des OPN partenaires du PAOPA se sont retrouvés du 11 au 13 janvier 2017 pour évaluer le niveau d'exécution du PTBA 2016 et planifier les activités pour l'année 2017. Cette séance de travail interne a été l'occasion de valider les rapports technique et financier de 2016 et d'adopter le PTBA 2017 avant sa soumission au FIDA.

18. *Appui à la communication et visibilité.* Conformément au PTBA 2017, la PROPAC effectue de façon continue l'entretien du site web www.infopropac.org, et a financé des produits de communication pour une conférence régionale sur l'agriculture familiale et l'agribusiness. De plus une couverture médiatique de l'évènement a été assurée avec notamment 2 chaînes de télévision et 2 organes de presse écrite. La mise-a-jour de la base de données (www.sipropac.org) sera faite au cours des mois d'octobre et novembre.

19. *Etudes de cas.* Toutes les OPN ont prévu d'entreprendre des études de cas sur les micro-projets de la composante 3. A ce jour, seules les OPN au Tchad et au Congo ont finalisé les TDR pour les études et vont bientôt lancer le recrutement. Les autres OPN sont en train de finaliser les TDR.

20. **Composante 2 – Participation à l'élaboration des politiques.** Au 30 août 2017 le taux d'exécution financier de la composante 2 est de 33% du PTBA 2017, pour un montant de EUR 61,086. Le taux d'exécution financier cumulé est de 48%, pour un montant de EUR 384,968. Le taux d'exécution physique annuel 2017 est estimé à 39%.

21. *Etudes et analyses.* Au niveau régional, en 2016 la PROPAC avait prévu de mener une étude sur la gestion des risques en agriculture en Afrique centrale, mais avait mis l'étude en veille dans le contexte de la réallocation des fonds. Ainsi aujourd'hui, la PROPAC est en train de finaliser les TDR de l'étude et des consultants ont déjà été identifiés.

22. Au niveau national, la CNOP Congo a mené une étude sur l'impact de l'action des programmes et projets de coopération multilatérale qui a été validé lors d'un atelier d'appropriation à Brazzaville le 1^{er} avril 2017. De même, la COPACO a complété une analyse de la problématique de l'accès des paysans à la terre dans les zones minières en RDC.

23. *Missions, actions et formations de plaidoyer.* Au niveau régional, les leaders et cadres de la PROPAC ont effectué un voyage à Libreville au Gabon du 18 au 22 juin 2017. L'équipe constituée du président de la PROPAC, du vice-président, du secrétaire permanent et du RAF, a rencontré tour à tour la CEEAC, la FAO et la CNOP Gabon. Trois jours de travail intense ont été consacrés aux échanges avec la CEEAC. Il s'est agi de revisiter les termes de la convention institutionnelle qui régit les relations entre les deux institutions et de resserrer les liens de partenariat autour d'un agenda commun sur le Programme de Productivité Agricole en Afrique Centrale. La PROPAC a d'ailleurs organisé une rencontre de concertation au mois de juillet 2017 à Douala. Avec la FAO, la mission a exploré des pistes nouvelles de collaboration dans le domaine du développement des chaînes de valeur agricoles après que le TCP ait été clôturé.

24. De plus, la PROPAC est en train de collecter des déclarations et propositions faites par les OPN au fil des années afin de les consolider dans un document régional de plaidoyer. A ce jour, le CNCPRP (Tchad), la COPACO (RDC), la CNOP-Congo, et la CNOP-CAF (RCA) ont envoyés certaines de leurs déclarations à la PROPAC. Au niveau national, les activités de plaidoyer se feront lors de la journée de la femme rurale (15 octobre) et de la journée mondiale de l'alimentation (16 octobre). Toutes les OPN ont ainsi prévu de mettre en place des stands lors de foires qui seront organisées pour ces journées. En préparation, les OPN vont tenir des consultations avec leurs membres afin de préciser leurs positions sur les thématiques abordées, et notamment afin de

préparer des déclarations qui seront diffusées lors des journées. Dans le contexte des formations sur le plaidoyer, des 21 formations prévues, 4 ont été organisées, notamment 2 par la CNOP Congo et 2 par la CNOP-CAF.

25. *Conférence régionale.* La PROPAC a organisé du 21 au 22 mars 2017 une conférence régionale dont le thème était « *l'Agriculture familiale et agribusiness en Afrique centrale : Construire avec les jeunes* ». Cet événement avait comme objectif de montrer l'importance de l'agriculture familiale face à l'agribusiness émergente en Afrique centrale en vue de susciter un soutien plus accru des partenaires en faveur des OP et aussi d'amener les jeunes à s'intéresser à l'agriculture. La conférence a réuni environ 130 participants dont des membres du CA et du Secrétariat de la PROPAC, des délégués et techniciens des OPN, et des représentants des institutions publiques nationales camerounaises, des communautés économiques régionales (CEEAC et CEMAC), des partenaires techniques et financiers, des ONG, et du secteur privé.

26. **Composante 3 – Fourniture de services économiques.** Au 30 août 2017 le taux d'exécution financier de la composante 3 est de 5% du PTBA 2017, pour un montant de EUR 39,240. Le taux d'exécution financier cumulé est de 31%, pour un montant de EUR 593,902. Le taux d'exécution physique annuel 2017 est estimé à 39%. L'écart entre les taux physique et financier s'explique par le fait que les activités mises-en-œuvre jusqu'à présent représentent un budget peu élevé. De plus, certaines dépenses au niveau national doivent encore être justifiées.

27. *Analyse, planification et coordination.* Suite à l'approbation des nouveaux projets, un atelier sera organisé en novembre afin de présenter et lancer officiellement les 3 nouveaux projets, encadrer les financements additionnels, et pour faire le point et un partage d'expériences des projets en cours. Cet atelier sera aussi l'occasion pour la PROPAC d'insister sur la justification au fur et à mesure des dépenses sur ces micro-projets.

28. *Appui technique aux OPN.* La PROPAC a effectué 10 missions d'accompagnement auprès des différentes OPN à savoir au Tchad du 16 au 24 août, au Congo du 16 au 23 août, en RDC du 16 au 23 août, à Sao Tomé du 27 août au 03 septembre, et en RCA du 05 au 11 septembre. Ces missions viennent s'ajouter aux missions entreprises entre novembre 2016 et janvier 2017 dans les mêmes pays. Ces descentes ont permis d'évaluer les avancées des micro-projets, de collecter la documentation utile et d'échanger avec les partenaires des OPN dans certains cas. Ce fut aussi l'occasion de se pencher sur les aspects fiduciaires, d'apprécier la lancée vers la rentabilité des initiatives et de prodiguer des conseils aux différents promoteurs. Des recommandations ont également été formulées à l'endroit des différentes parties prenantes.

29. *Micro-projets d'appui à l'entrepreneuriat.* Suite à la mission de supervision de 2016, 3 nouveaux micro-projets ont été approuvés pour un montant total de CFA 86.1 millions, soit environ EUR 131,454. Ainsi, le budget pour la totalité des 13 projets est maintenant de CFA 318.3 millions, soit environ EUR 486,000. Au 30 août 2017, la PROPAC a décaissé CFA 194.1 millions (EUR 296,352), soit 61% du budget total, alors que les OPN ont justifié des dépenses à la hauteur de CFA 124.2 millions (EUR 130,414) soit 27% du budget total. Des 13 projets, un a atteint un niveau de dépenses de 83%, et 3 projets ont atteint un niveau proche ou supérieur à 50%. La mission note que nonobstant les efforts produits jusqu'à présent, le suivi et l'appui technique fourni aux OPL sur la gestion de ces projets doit être intensifié. En effet, les OPL et OPN se doivent d'améliorer l'analyse et la fréquence du partage des données, et surtout évaluer de façon continue la rentabilité des services offerts.

30. Au Congo, un des deux projets a mis en place une production d'œufs et d'engrais organique. En effet, la fiente des poules pondeuses est mélangée avec de l'échinoclea, afin de produire de l'engrais organique. Cependant, le gouvernement du Congo a interdit l'utilisation des pirogues sur le fleuve, ce qui empêche de couper l'échinoclea. Ainsi, l'OPL a décidé d'utiliser une autre plante, *panicum* en attendant la levée de l'interdiction. Entre janvier et juin 2017, la production d'œufs est estimée à 63,263 unités, celle de fiente à environ 6,3 tonnes. La vente de ces produits a généré un bénéfice de CFA 449,750 (EUR 687). Pour le deuxième projet, l'OPL effectue la collecte de produits de ses membres afin de les transporter et vendre sur Pointe-Noire. Les premières ventes ont été effectuées, mais les données ne sont pas encore remontées à l'OPN.

31. Au Tchad le PAOPA finance 2 projets. Lors du premier semestre de 2017, l'OPL du premier projet a fournis un service d'irrigation à ses membres, ainsi qu'un service de warrantage. Les membres sont tenus à payer l'OPL pour le service d'irrigation, mais reçoivent 75% de la marge sur la vente des produits. En effet, lors du premier semestre de 2017, l'OPL a généré un bénéfice de CFA 9.2 millions (EUR 14,000) à travers le stockage et la revente des produits de ses membres, dont CFA

6 millions ont été réinvesti par l'OPL et dont CFA 2.4 millions (EUR 3,664) ont été redistribué aux producteurs. Le deuxième projet au Tchad effectue aussi une activité de warrantage et la fourniture d'intrants à ses membres. Les membres remboursent le crédit intrant en nature, et les bénéfices de la vente de ces produits reviennent à l'OPL. Ainsi, l'OPL a généré un bénéfice de CFA 1.8 millions (EUR 2,748) en 2017, grâce à la fourniture des intrants. De plus, les membres peuvent aussi déposer leurs produits dans le magasin de l'OPL, et bénéficient d'une avance et de la marge au moment de la vente. Pour le moment, l'OPL ne perçoit pas une commission sur le warrantage, en attente des volumes plus importants. Pour cela, l'OPL est en train de rechercher une ligne de crédit auprès des banques commerciales.

32. En RCA le projet est centré sur l'importation et la vente de poussins d'un jour et la vente de médicaments vétérinaires. Cependant, l'OPL n'a pas pu négocier un approvisionnement en poussin, dû à l'interdiction de la vente de poussin au Cameroun, et le volume insuffisant pour intéresser le fournisseur français. Toutefois, l'OPL a déjà un accord avec d'autres producteurs de volaille à Bangui pour passer une commande groupée lors du mois d'octobre, afin de pouvoir réaliser l'achat à temps pour les fêtes de Noël. De plus, le volet des médicaments vétérinaires leur a déjà permis de générer des bénéfices de CFA 312,000 (EUR 476).

33. En RDC, les deux projets visent à organiser des ventes collectives avec des achats directement aux champs des producteurs. Le premier projet se focalise aussi sur le conditionnement des produits maraichers en vue d'accroître leur valeur ajoutée. En 2017, le projet a pu commercialiser 26,565 tonnes de légumes et 352 kg de semences, et a ainsi réduit les pertes après production d'environ 80%. Le deuxième projet est réalisé dans le cadre d'un partenariat de deux OPL assurant le transport de la récolte jusqu'aux marchés urbains de Kinshasa. Lors du premier semestre 2017, le projet a vendu 66,406 tonnes de produits agricoles, et acheté 20,000 tonnes de produits manufacturés pour les membres des OPL. Après l'achat, le projet a tout de même généré un bénéfice de USD 3,576.

34. Au Cameroun, le PAOPA finance 3 projets, dont un doit encore lancer les activités sur le terrain. Le premier projet organise un approvisionnement collectif d'intrant, avec l'objectif d'obtenir des crédits d'intrant dans le long terme. Depuis juin 2016, le magasin a généré un chiffre d'affaire de CFA 11 millions (EUR 17,793). Le deuxième projet est géré directement par la CNOP-CAM et vise à monter un centre de ressources. A ce jour, l'assemblée constitutive a été tenue, mais les textes régissant l'institution n'ont pas encore été développés. Suite à la crise de grippe aviaire au Cameroun, le troisième projet a été recadré, et est passé de la production de poussin d'un jour à la production de plants et semences. A ce jour, deux campagnes ont été approvisionnées, une troisième est en cours. De plus, l'OPL a signé une convention avec un projet du ministère de l'agriculture pour la fourniture de 20,000 plants de cacao par campagne.

35. *Gestion des savoirs.* Dans le contexte de la gestion des savoirs, la PROPAC a organisé un voyage d'échange du 24 au 25 mars 2017 auprès du micro-projet d'approvisionnement de la coopérative AFIDI Nnam au Cameroun. Les membres de la FENOCGE, CNOP Gabon et UNACA composaient la délégation. L'objectif de cette activité était de faciliter la démultiplication de cette initiative dans ces différents pays. De plus, la PROPAC a l'intention de consolider les études de cas qui seront développées par les OPN sous la C1, et publiera le document pour assurer la diffusion des expériences des OPN.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
Intensifier l'appui technique sur les micro-projets	PROPAC	Continue
Evaluer périodiquement la rentabilité des projets	PROPAC - OPN - OPL	Continue

36. **Composante 4 – PAFO.** Les discussions sur la PAFO ont souligné certains défis auxquels la PAFO fait face. En premier lieu, la PROPAC note que le nouveau Président de la PAFO a une forte vision pour le futur, mais qu'il doit encore s'approprier pleinement de son nouveau rôle avant de pouvoir affirmer cette vision. La discussion a aussi relevé que le mandat de 2 ans pour le président est peut-être un délai trop court pour pouvoir effectivement influencer les politiques de la PAFO, en prenant en compte le temps nécessaire pour se caler dans l'envergure continentale de l'institution.

37. De plus, la PROPAC suggère que les cadres de la PAFO entreprennent plus de visites aux différentes plateformes régionales et nationales afin de mieux connaître leurs membres, et ainsi assurer une meilleure compréhension des différents contextes régionaux. Cela permettrait à la PAFO de mieux représenter les paysans Africains, et surtout de se faire connaître par les organisations nationales et locales.

38. Le président de la PROPAC a aussi proposé que les OPR entreprennent un audit des compétences pour mieux discerner les différents avantages comparatifs des OPR, de façon que la PAFO puisse déléguer plus d'activités aux OPR et OPN.

D. Aspects fiduciaires

39. **Gestion financière.** La performance de la gestion financière à la PROPAC est modérément satisfaisante². La mission a constaté que la PROPAC a réalisé des progrès en termes de i) qualité des rapports financiers et états de dépenses détaillés, et ii) appui technique aux OPN. En effet, suivant la recommandation de la mission de supervision de 2016, la PROPAC a appuyé les OPN à travers des missions de soutien incluant des séances spécifiques sur la gestion financière au sujet du classement de dépenses, passation de marché, archivage de pièces justificatives et éligibilité de dépenses. Les missions d'appui ont été effectuées auprès des OPN suivantes : FENAPA, CNCPR, COPACO, CNOP CONGO, CNOP CAF et CNOP CAM. Cependant, les faiblesses remarquées par la mission sont liées principalement aux recommandations de la mission de supervision 2016 qui ont été partiellement adressées, et le faible taux d'exécution budgétaire.

40. **Exécution budgétaire.** Au 24 septembre 2017, la PROPAC a reçu trois décaissements totalisant EUR 3,1 millions correspondant à 84% du montant total de l'Accord de Don. Les dépenses cumulées au 31 août 2017 s'élèvent à EUR 1,7 millions représentant 46% du Don. Par rapport à l'exécution budgétaire de 2017, le taux de dépense est faible : le 11% du budget annuel. Ce faible taux s'explique par le fait que la PROPAC enregistre les dépenses des OPN après la vérification des pièces justificatives. En 2017, la PROPAC a aussi décaissé EUR 149,832 en faveur des OPN.

41. La mission souligne que le retard dans la soumission des rapports financiers et des pièces justificatives de la part des OPN reste un défi important. Ce retard implique un goulet d'étranglement dans le mécanisme de justification des dépenses et du flux de fonds. Compte tenu de ce qui précède, la mission recommande à la PROPAC de continuer l'intensification de l'appui aux OPN en particulier en matière de rapports financiers et de demander une soumission mensuelle des pièces justificatives.

42. **Contrôle interne.** La mission a noté des améliorations considérables dans le domaine du contrôle interne : après la mission de supervision de 2016, des efforts ont été faits pour responsabiliser l'équipe technique. En particulier, une distinction concernant les responsabilités et les compétences entre les élus et l'équipe technique a été définie au sein de la PROPAC. Par conséquent, toutes les activités liées à la gestion quotidienne et opérationnelle sont la responsabilité exclusive de l'équipe technique qui rend compte aux élus. En suivant le changement de leadership, la mission recommande à la PROPAC de soumettre au FIDA la fiche de signatures autorisées révisée le plus tôt possible.

43. **La gestion du contrat d'UPA-DI.** Les données de la comptabilité et la fiche de suivi du contrat montrent que l'UPA-DI a reçu les paiements pour un montant d'EUR 244,985. Les factures finales ont été soumises par l'UPA-DI pour un montant total d'EUR 23,303. La PROPAC s'engage à régler ces factures finales dès que l'UPA-DI aura soumis le rapport final sur la prestation, comme convenu dans le contrat.

44. **Archivage électronique des pièces justificatives et états de dépenses.** La PROPAC a mis en place un système d'archivage électronique des pièces justificatives couvrant les dépenses effectuées dans le cadre du PAOPA de 2013 au 31 décembre 2015. La mission recommande à l'équipe financière de mettre à jour le système et de le partager avec le FIDA régulièrement. La mission a effectué des vérifications ponctuelles en prenant un échantillon des articles de dépense sélectionnés dans l'état des dépenses soumis au FIDA. Les documents justificatifs sont récupérables et bien classés dans l'archive.

45. **Audit.** La PROPAC a soumis l'opinion spécifique 2016 sur le PAOPA au FIDA en juillet 2017 avec un mois de retard par rapport à la date limite du 30 juin 2017. Cependant, il faut remarquer que le contrat avec le cabinet d'audit a été signé en mai 2017, et le retard est dû au délai dans l'exécution de la part de l'auditeur. L'opinion spécifique de l'auditeur sur le PAOPA est sans réserve et la qualité de l'audit est acceptable. Toutefois, le rapport d'audit institutionnel n'était pas inclus, ainsi la mission recommande à la PROPAC d'effectuer un audit institutionnel le plus rapidement possible. Le rapport d'audit annuel pour 2017, devra inclure l'audit institutionnel de la PROPAC, ainsi que l'opinion

² La grille d'évaluation du FIDA est : (6) Très satisfaisant ; (5) Satisfaisant ; (4) Modérément satisfaisant ; (3) Modérément insatisfaisant ; (2) Insatisfaisant ; (1) Très insatisfaisant

spécifique sur les fonds du PAOPA et l'état des dépenses certifié par l'auditeur. La date limite pour la soumission au FIDA est le 30 juin 2018.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
Effectuer l'audit institutionnel 2016	PROPAC	Novembre 2017
Terminer la validation du manuel de procédures	RAF, Secrétaire Exécutif et Président, CA	Décembre 2017
Terminer la constitution de l'archivage électronique	Comptable	Décembre 2017
Effectuer des missions d'appui sur la gestion financière aux OPN.	RAF et Comptable	Continue
Introduction d'un rapport financier et justification des dépenses mensuel	RAF et Comptable	Continue

E. Autres

46. **Durabilité.** La mobilisation de fonds reste un défi majeur pour la PROPAC, mais de nombreux efforts sont en cours. En Novembre 2016, la PROPAC a répondu à un appel à proposition, ouvert par le ministère de l'agriculture, pour accompagner la structuration des coopératives à l'ouest du Cameroun dans le cadre du programme *Mont Mbappit Rural Development Project phase II* de la Banque de Développement Islamique. La proposition de la PROPAC, d'un montant de CFA 900 millions (EUR 1.3 millions) sur 4 ans, a été présélectionné parmi 6 propositions. La PROPAC est maintenant tenu à soumettre une proposition complète au plus tard le 24 octobre 2017.

47. De plus, en août 2017 la PROPAC a aussi répondu à un appel pour un projet du Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique (FCCA), en partenariat avec plusieurs OPN de la région. Le projet, intitulé *Projet régional de renforcement de la résilience économique et sociale des femmes et des jeunes dans les exploitations familiales agricoles et rurales sensibles au climat dans les bassins du Congo et du lac Tchad*, demande un montant de USD 639,149.

48. Suite à l'achèvement de la convention avec UPA-DI, le montant de EUR 300,000 n'a pas été complètement dépensé, ainsi la PROPAC voudrait utiliser le solde d'environ EUR 12 000 pour recruter un consultant pour les appuyer dans l'élaboration des projets. La mission recommande à la PROPAC de soumettre au FIDA une demande de non-objection, accompagné par un budget et des TDR, afin de recruter le consultant.

49. De plus, la PROPAC a une convention institutionnelle avec la CEEAC, qui fait d'elle un partenaire privilégié pour la mise en œuvre de certains projets. La PROPAC a aussi initié un cadre de concertation entre les OP et les institutions de recherche agricole pour le plaidoyer et mobilisation de fonds.

50. **Suivi et Evaluation.** Le dispositif du suivi-évaluation de la PROPAC a bien été finalisé au cours de l'année 2017. Suite aux formations de 2016, les OPN étaient toutes présentes lors de la validation du dispositif, et ont contribué à sa finalisation. Le système est en phase de pilotage, en effet les OPN ont commencé à compiler les données. Il est prévu que les données pour les rapports technique annuels de 2017 soit issus du dispositif. Lors des 3 missions qui sont prévus d'ici décembre 2017, l'équipe technique de la PROPAC accompagnera les OPN ciblées afin d'assurer que le dispositif soit utilisé correctement.

51. **L'Auto-Evaluation du PAOPA.** Lors du Comité de Pilotage (CP) du PAOPA en avril 2017, les membres du CP ont décidé de mener une auto-évaluation du PAOPA, qui serait pris en charge par la PAFO mais organisée par les OPR dans leurs régions respectives à travers des consultants régionaux. Ainsi, une note conceptuelle et des TDR ont été préparés, et la PAFO avait demandé aux OPR de préparer des budgets pour les activités de l'auto-évaluation au niveau régional.

52. Au niveau de la PROPAC, un budget a été préparé, mais la proposition n'a pas encore été finalisée et ainsi elle n'a pas été partagée avec la PAFO. En effet, étant donné que le budget alloué aux OPR pour cette auto-évaluation est relativement limité, dans l'ordre de EUR 23,500 pour chaque OPR et la PAFO, la PROPAC envisage d'utiliser une partie du budget alloué à la gestion des savoirs du PAOPA pour entreprendre l'auto-évaluation. Cela permettra aussi aux autres OPR de bénéficier d'un budget légèrement plus élevé.

53. Ainsi, la mission recommande que la PROPAC (i) prépare le budget et les TDR régionaux de façon à les partager avec la PAFO au plus tard en début octobre 2017 ; (ii) identifie et recrute le consultant au plus tard en janvier 2018 et ; (iii) lance l'auto-évaluation au niveau régional au plus tard en mars 2018.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
Préparer un budget et TDR pour les activités de l'auto-évaluation au niveau régional	PROPAC/PAFO	15 octobre 2017
Recruter un consultant régional	PROPAC	Janvier 2018
Lancer l'auto-évaluation au niveau régional	PROPAC	Mars 2018

54. **Partenariat avec les Programmes Pays FIDA et des PTF.** Au Cameroun, le 11 Juillet 2017 la CNOP-CAM a signé une convention de partenariat avec le PADFA, d'un montant de CFA 10 millions (environ EUR 15,300) jusqu'au 30 novembre 2017. Sous cette convention la CNOP-CAM appuie la création d'un cadre de concertation multi-acteurs de la filière du riz dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest. A ce jour, les activités entreprises comprennent l'information et la sensibilisation des acteurs. Ainsi, à la fin des consultations, la CNOP-CAM et les acteurs ont développé les premières esquisses des textes gérants le Cadre. Ces textes seront ensuite finalisés et validés lors de l'assemblée constitutive qui sera organisée lors d'une deuxième phase des activités. De plus, suite aux discussions tenues en 2016 lors de la mission de supervision du PAOPA, la CNOP-CAM a aussi identifié des OPL qui se sont associés au PADFA.

55. En ce qui concerne le PEA-Jeunes, la CNOP-CAM fait partie du comité de pilotage, mais n'est pas directement impliquée dans la mise-en-œuvre des activités du projet. Cependant, 20 jeunes entrepreneurs ayant été formés par la CHASAADD, ont aussi été appuyés par le PEA-Jeunes pour le développement de leur plans d'affaires. De ces 20 propositions, 5 ont été sélectionnées pour un financement de la part du projet.

56. La CNOP-CAM est en train de finaliser une convention avec le PADMIR de CFA 25 millions (EUR 38,168) sur 30 mois, pour accompagner les producteurs bénéficiaires du projet dans l'éducation financière et la structuration.

57. Au Congo, la réunion avec la délégation de l'UE a permis à la CNOP-Congo de reprendre contact avec le partenaire, mais malheureusement il y a peu d'opportunités pour l'OPN car les appels à proposition ouverts aux organisations de la société civile, dont les OP, avaient déjà été clôturés. Cependant, la rencontre avec l'équipe du Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continental (PDPAC) a permis de relever une opportunité de partenariat avec la CNOP dans le contexte de la structuration des OP de base dans le secteur de la pêche. Ainsi la mission recommande à la CNOP-Congo de s'approprier pleinement du document du projet afin d'identifier les localités où ils pourront appuyer le PDPAC.

F. Conclusion

58. En conclusion, la mission constate que la mise en œuvre du PAOPA de la part de la PROPAC doit fortement accélérer afin d'atteindre un niveau satisfaisant en décembre 2018. En effet, la mission ne note pas une amélioration dans le rythme de la mise-en-œuvre par rapport à 2016, avec des dépenses effective que de 11% du PTBA 2017. Ainsi, au 30 août 2017, soit à 16 mois de la nouvelle date de l'achèvement du projet, le taux d'exécution financier cumulé reste faible.

59. Ce faible taux d'exécution financier cumulé s'explique principalement par (i) les retards dans la mise-en-œuvre des micro-projets de la composante 3, (ii) les délais dans la justification des dépenses de la part des OPN, et (iii) par conséquent, les délais dans la soumission des DRF, et donc des transfert de fonds à la PROPAC.

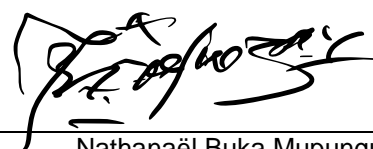
60. La PROPAC doit donc assurer un suivi rapproché des OPN afin d'assurer une accélération de la mise-en-œuvre des activités, ainsi que la justification des dépenses plus fréquente afin d'être en position de soumettre la dernière DRF le plus tôt possible.

61. Le FIDA et le PROPAC entérinent les conclusions de la mission de supervision.



Nicolas Syed
Analyste de Programme PAOPA
PTA/FIDA

28/09/2017



Nathanaël Buka Mupungu
Président PROPAC

28/09/2017